

dicité et continuent à mendier et à vivre dans des roulottes.

N'est-ce pas à chaque instant que l'on trouve dans les journaux l'annonce de la mort de tel ou tel mendiant sordide dans le grabat duquel on trouve des titres et des rouleaux d'or ?

N'a-t-on pas vu au mois d'octobre 1906, en Hollande, des mendiants de profession, assez riches pour s'acheter une bicyclette ? Grâce à ce bienfaisant instrument ils allaient de villages en villages, déposaient leur machine et leurs habits dans un fourré à l'entrée d'un village et faisaient leur quête tranquillement. Tandis qu'à pied ils visitaient à peine 2 ou 3 communes par jour, avec la bicyclette ils arrivaient à 10 et 15 communes, sans fatigue, en quelques heures. Ce truc devait être vite découvert : il le fut en effet, et le *Journal de Leeuwarden* qui en parlait terminait ainsi son article : « Quand l'habitude sera établie, ils pourront (les faux mendiants évidemment) faire leur petit métier lucratif sans lâcher le guidon. Bien plus, le temps doit être proche où l'on verra les mendiants en automobile écraser sans s'arrêter les bourgeois et les travailleurs. »

Vous le voyez clairement, l'assistance par l'argent doit, sous peine d'encourager le vice et la paresse, être des plus circonspectes, et ne pas donner de secours à tort et à travers.

ELIE DUHAX.

Bibliographie

— L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET LE CODE DU TRAVAIL. *Etude sur les principes du Catholicisme social*, par HENRI LORIN, président de l'Union d'Etudes des catholiques sociaux. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, no 442). Prix : 0 fr. 60. Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

L'Encyclique *Rerum novarum*, après avoir rappelé les principes de justice qui doivent présider à la réglementation des rapports économiques, indique formellement les deux moyens pratiques de réaliser ces principes dans le monde contemporain : 1° l'organisation professionnelle ; 2° l'intervention législative de l'Etat. Quels doivent être les principes de l'or-